



## servitude pour notre voisin

Par **flyambre**, le **12/03/2019** à **17:42**

Bonjour,

J'ai acheté, il y a 25 ans, une maison avec un droit de passage pour une petite maison qui est située au bout de ce chemin.

Lorsque nous l'avions acheté, il y avait un Monsieur qui vivait seul et tout se passait à merveille. Ce Monsieur est décédé et la maison a été vendue.

Nous avons de nouveaux propriétaires, depuis environ 6 ans, mais cela devient compliqué.

Ce passage est donc devant ma maison, j'ai quelques questions :

- Suis je obligé de laisser passer toutes les voitures des personnes qui vont chez eux (le livreur de journaux qui passe à vive allure à 3h30 du matin avec la musique très forte et ma chambre se trouve devant ce passage, cela me réveille, cela devient insupportable). Lorsque les voisins ont acheté cette maison (après nous), la boîte aux lettres se trouvait à côté de la notre, c'est à dire à l'entrée du chemin et ils l'ont installé devant leur maison, puis je demandé à ce qu'elle soit réinstallé comme avant, cela éviterait au livreur de journaux de passer venant chez nous.

- Ils reçoivent beaucoup de monde et avec tout ce passage le chemin devient complètement abîmé, il y a des trous partout, nous sommes seuls à l'entretenir. Est il possible de leur demander une participation pour l'entretien et suis je obligé de laisser passer tout ce monde en voiture sur ce passage.

Merci pour votre réponse.